

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bassens - Axe Bourdieu-République-Cailleau - Bilan de la concertation -
Décision - Autorisation**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte de la concertation

L'objectif de cette opération vise, dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement 2012-2014 de Bassens (C020320057 fiche action n° 7), à requalifier l'axe Bourdieu-République-Cailleau entre l'avenue Raoul Bourdieu et l'avenue Lamartine.

L'axe Bourdieu-République-Cailleau est un axe intercommunal important reliant les communes de Lormont-Bassens-Ambarès. Cet axe structurant favorise la desserte de la Zone Industrielle et améliore la liaison de la gare ferroviaire ainsi que du futur pôle intermodal, au centre bourg de Bassens.

Le projet de requalification de l'axe Bourdieu-République-Cailleau, entre l'Avenue Raoul Bourdieu et l'Avenue Lamartine a pour objectif de marquer l'entrée de ville grâce à une redistribution de l'espace entre tous les usagers (véhicules motorisés, deux roues, piétons) pour en assurer leur sécurité ; la discontinuité cyclable sera notamment résolue.

Ce projet permettra également d'organiser le stationnement, et de mettre en valeur l'environnement naturel. L'aménagement de cet axe lui conférera une meilleure lisibilité dans ses usages.

C'est ainsi que, par délibération n°2015/0186, en date du 10 avril 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir ce projet à la concertation publique préalable.

- dépôt d'un registre et du dossier de présentation à la mairie de Bassens,
- dépôt d'un registre et du dossier de présentation à la Direction territoriale rive droite (DTRD),
- Communication des pièces du dossier de concertation sur le site <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, avec possibilité au public de laisser ses observations.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L330-2 du Code de l'urbanisme qui fait obligation aux EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette concertation destinée à recevoir les observations et suggestions du public s'est déroulée du 01 juin 2015 au 01 août 2015 en association avec la ville de Bassens, après publication de l'avis de l'enquête dans la presse locale et sur le site <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

2- Bilan de la concertation

Les dossiers avec registres de concertation, mis à la disposition du public, à la Mairie de Bassens, à la Direction territoriale rive droite de Bordeaux Métropole ainsi que sur le site <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, font état au total de 3 observations.

☞ La décomposition des remarques est la suivante :

- 2 observations sur le registre déposé à la mairie de Bassens,
- aucune observation sur le registre déposé à la Direction territoriale rive droite de Bordeaux Métropole
- 1 observation sur le site <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,

☞ Observations sur le registre de la mairie de Bassens :

Une observation indique une vitesse excessive sur l'avenue de la République et plus particulièrement en sortie du cimetière.

Les deux observations indiquent le souhait de connaître le projet d'aménagement.

☞ Observations sur le site <http://participation.bordeaux-metropole.fr>:

L'avis inscrit sur le site de Bordeaux Métropole demande à ce que si des plateaux ralentisseurs sont mis en place sur le futur aménagement, que la géométrie des rampants de part et d'autre respecte les normes pour éviter tout dommages aux véhicules.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'urbanisme notamment l'article L.300-2,

VU la délibération n° 2015/0186, en date du 10 avril 2015 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation préalable,

VU les observations écrites dans les registres de concertation et sur le site internet de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que le futur aménagement doit tenir compte de la vitesse excessive,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'opération de réaménagement de l'axe Bourdieu-République-Cailleau, tel qu'il est dressé ci-dessus.

Article 2 : que les observations relatives à cette concertation sont consultables à la Direction territoriale rive droite de Lormont.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 NOVEMBRE 2015**

PUBLIÉ LE : 12 NOVEMBRE 2015

M. PATRICK PUJOL